

Périscolaire 'les Oisillons'

 Maison de l'enfance  
23a rue de Phalsbourg  
67320 DRULINGEN

 03. 88. 89. 17. 98

 [lesoisillons-drulingen.fr](http://lesoisillons-drulingen.fr)

 [lesoisillons.drulingen@gmail.com](mailto:lesoisillons.drulingen@gmail.com)



## Accueil Périscolaire

Projet Pédagogique 2024 / 2025

*Il était une fois ...*



# Sommaire



I.	Les Oisillons .....	3
1.1.	Dates et heures d'ouverture	
1.2.	Horaires	
1.3.	Locaux	
1.4.	Public	
1.5.	Inscription	
1.6.	Equipe pédagogique	
1.7.	Rôle du directeur	
1.8.	Rôle de l'animateur	
II.	Les vacances des Oisillons .....	6
III.	Organisation générale du périscolaire .....	6
	❖ La pause méridienne	
	❖ Les temps du soir	
	❖ Les mercredis récréatifs	
IV.	Cadre ludique .....	8
V.	Objectifs pédagogiques .....	8
	❖ Ecole Maternelle Drulingen	
	❖ Ecole Elementaire Drulingen	
	❖ RPI Ottwiller Lohr Siewiller	





# I. Les Oisillons

Ce périscolaire s'inscrit dans le cadre d'un projet éducatif. Il a pour objectif de proposer un lieu de vie agréable pour l'enfant, un lieu de rencontre, de découverte, d'apport pédagogique, un lieu d'écoute et d'échanges.

Ce service vise à mieux prendre en compte les besoins des familles et des enfants, à améliorer la qualité et la diversité des services rendus à la population. Un accent particulier est mis sur l'offre de loisirs éducatifs et collectifs, ancrée dans une démarche de développement local. Elle favorise à la fois la socialisation, la découverte de pratiques culturelles, sportives et environnementales et la découverte de la citoyenneté.

Le projet pédagogique a été établi par le directeur et toute l'équipe d'animation qui sont garants de ce projet.

## **Les intentions éducatives et pédagogiques de l'équipe d'animation des « Oisillons »**

Le périscolaire est un lieu qui a une fonction pratique ; il accueille les enfants sur les temps périscolaires, mais il tient au directeur et à son équipe de dépasser cette dimension pratique. En effet le périscolaire doit être un lieu convivial, dans lequel l'enfant se sent bien, mais c'est également un lieu de découverte, de soi et du monde qui nous entoure. C'est dans cette optique que nous avons établi une démarche pédagogique expliquée dans ce projet.

### 1.1. Dates et heures d'ouverture

Le service périscolaire des Oisillons est ouvert uniquement en période scolaire.

Les enfants sont accueillis les jours d'école, c'est-à-dire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis du lundi 2 septembre 2024 au vendredi 4 juillet 2025 durant la pause méridienne et le soir après l'école (accueil possible jusqu'à 18h30).

Le mercredi un accueil est proposé lors de journées récréatives de 9h à 17h (accueil possible de 8h à 9h et/ou de 17h à 18h).



## 1.2. Horaires écoles

<i>Drulingen</i>	
Ecole Maternelle	8h00-11h30 13h20-15h50
Ecole Primaire	8h10-11h40 13h30-16h00
<i>Siewiller-Lohr-Ottwiller</i>	
Lohr Maternelle	8h05-11h35 13h30-16h00
Lohr Elementaire	8h10-11h40 13h35-16h05
Ottwiller	8h15-11h45 13h40-16h10
Siewiller	8h25-11h55 13h50-16h20

## 1.3. Locaux

Le Périscolaire « les Oisillons » s'organise sur 3 sites d'accueil le midi et 2 sites d'accueil le soir :

➤ **Maison de l'enfance de Drulingen ;**

Elle accueille les enfants de l'école Maternelle de Drulingen à midi. Le soir tous les enfants (de Drulingen et du RPI de Lohr Ottwiller Siewiller) se retrouvent sur ce site après la sortie de l'école jusqu'à la venue des parents.

➤ **Salle Polyvalente de Lohr**

Elle accueille les enfants du RPI de Lohr, Siewiller et Ottwiller sur les temps du midi.

➤ **Salle polyvalente de Drulingen ;**

Elle accueille les enfants de l'école élémentaire de Drulingen sur les temps du midi.

➤ **Ecole élémentaire de Drulingen**

Elle accueille les enfants de l'école jusqu'à 17h. Le groupe rejoint ensuite la maison de l'enfance.

De plus les communes gestionnaires mettent à disposition tous les équipements sportifs et culturels (gymnase, bibliothèque, écoles, salle polyvalente, ...).

## 1.4. Public

L'accueil périscolaire est ouvert pour les enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire dans l'une des communes associées à la gestion du périscolaire.

Le mercredi, le service est ouvert à tous les enfants scolarisés de la petite section maternelle au CM2.



### 1.5. Inscription

Pour des raisons de sécurité, de responsabilité et d'organisation, la famille doit remplir obligatoirement un dossier d'inscription unique. Celui-ci doit être rendu complet, avec pour dernier délai le premier jour de l'accueil de l'enfant, sans quoi l'enfant ne peut être pris en charge.

Le dossier comporte : une fiche d'inscription, un règlement intérieur et une fiche sanitaire de liaison.

Le règlement intérieur est à conserver par la famille, il contient toutes les informations sur le fonctionnement de la structure.

### 1.6. Equipe pédagogique

#### **Taux d'encadrement :**

1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans (plage d'accueil <5h)

1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 12 enfants de plus de 6 ans (plage d'accueil >5h)

#### **Composition de l'équipe pédagogique :**

1 directeur/animateur (BAFD) titulaire à temps plein, 1 directrice adjointe/animatrice titulaire à temps plein (BAFD), 1 animatrice titulaire à temps plein (BAFA), une animatrice titulaire sur les temps du midi (CQP Animation), 1 animatrice en CDD à temps partiel (BAFA), 1 animatrice à temps partiel (en cours de formation), 1 ATSEM titulaire, 1 AESH et 1 personne mise à disposition par le SICES pour l'accompagnement de la classe ULIS sur la pause méridienne.

### 1.7. Rôle du directeur

Le directeur de l'accueil périscolaire a un rôle fondamental. Il est le garant du bon fonctionnement de celui-ci, tant sur le plan matériel que sur le plan humain. Il rend régulièrement compte à sa hiérarchie.

Il doit être le moteur de l'équipe et être à son écoute, en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager, conseiller et former les animateurs.

Le directeur a un rôle administratif ; il gère le budget, les présences, le contrôle et le suivi des dossiers des enfants. Il est responsable de la facturation aux parents et gestionnaire du personnel en conformité avec la



législation du travail et les demandes des services Jeunesse et Sports. Il assure également le relais avec les différents partenaires.

Le directeur a un rôle pédagogique. Tout d'abord celui de garantir la cohérence du projet pédagogique et des projets d'animations. Ensuite de se rendre disponible, d'être à l'écoute de son équipe, des parents et des enfants. Le directeur veille au respect des règles de sécurité et à la réglementation en vigueur.

Le directeur est également animateur.

### 1.8. Rôle de l'animateur

L'animateur n'est pas uniquement là pour encadrer et surveiller les enfants, ou mettre en place une multitude d'activités tout au long de la journée.

Il a un rôle éducatif, dans l'apprentissage de la vie en collectivité, de par les règles de vie en société, la défense des Droits de l'Enfant, la prise en compte de chaque individu dans le groupe, tant sur ses besoins que sur son rythme.

Chaque enfant est différent et c'est le rôle de l'animateur d'apprendre à connaître chaque enfant et donc de le prendre en considération en tant qu'individu dans le groupe et non le groupe comme un tout. Il accompagne les enfants dans ces apprentissages et les aide à prendre conscience d'eux-mêmes, à penser par eux-mêmes, à affirmer et défendre leurs propres idées.

Il a également un rôle de sécurité, aussi bien affective, morale, que physique.

Il a enfin un rôle d'animation, pour permettre aux enfants de s'amuser mais aussi de découvrir et d'expérimenter.

## II. Les vacances des Oisillons !

Dates des accueils de loisirs 2024 / 2025 :

- 21 au 25 octobre 2024
- 10 au 14 février 2025
- 7 au 11 avril 2025
- 7 au 11 juillet et 15 au 18 juillet 2025





Cette année le fil conducteur sera :

# Au fil des saisons

Le cadre, le public et les contenus étant différents des temps périscolaires, un projet pédagogique spécifique pour les Alsh a été rédigé par l'équipe.

## III. Organisation générale du périscolaire

### o La pause méridienne

L'organisation générale s'articule autour de 4 fondamentaux : l'autonomie, le comportement, le repas et la notion de plaisir. Les détails de fonctionnement varient en cours d'année, suivant le lieu ou le groupe d'enfants par exemple. L'équipe pédagogique est libre de prendre des initiatives ou de répondre à des demandes, des besoins spécifiques. Cependant ces 4 fondamentaux, en plus du cadre ludique, sont toujours présents pour l'enfant.

#### Responsabilisation et autonomie

En stimulant son envie de grandir, de savoir-faire, de faire seul, d'essayer et de gérer des responsabilités.

En le sensibilisant au respect des autres, de soi-même et de tout ce qui l'entoure.

En lui donnant des responsabilités, en lui donnant confiance au quotidien, en le rendant acteur

En l'impliquant dans la vie de groupe et l'organisation du temps du midi.

En valorisant et en leur donnant la possibilité de progresser.

#### Qualité du repas

En se voyant proposer chaque jour un repas complet adapté (entrée + plat + dessert).

En pouvant se resservir, une fois l'assiette vidée, pour manger à sa faim.

En prenant conscience de sa faim et en adaptant les portions servies.

En apprenant à reconnaître ce que l'on a dans l'assiette et en goûtant.

En mangeant ensemble et en prenant le temps de manger.



## Comportement et attitude

En respectant les règles mises en place (règles et outils évolutifs sur l'année).

En mangeant dans le calme, la tranquillité et en gardant une bonne tenue à table.

En adaptant son langage en fonction de la situation. Utiliser les formules de politesse.

En étant respectueux (envers soi-même, le matériel, les locaux et envers les autres).

En gardant, pour tous, la possibilité d'échanger, de dialoguer, de partager.

## Plaisir

En proposant chaque année un nouveau cadre ludique

En jouant avec l'organisation, l'affichage, la thématique tout au long de l'année

En redémarrant chaque période avec de nouvelles idées et de nouvelles propositions

En étant dynamique et curieux

En impliquant les enfants dans les réflexions, les actions et les propositions

### o Les temps du soir

L'accueil est centralisé à l'étage de la maison de l'enfance. Le groupe d'enfants de l'école élémentaire passe un premier temps d'accueil à l'école élémentaire avant de rejoindre la maison de l'enfance.

La prise du goûter est, au choix de l'enfant, proposé dans un des espaces à disposition du péri. Il est choisi en fonction de la météo, du nombre d'enfants ou du type de gouter proposé. Plusieurs espaces intérieurs et extérieurs seront utilisés par les enfants au cours de l'année (terrasse, cours de récréation, aire de jeux, bibliothèque, salle à manger . . . ).

Les temps du soir s'articulent autour des espaces de jeux proposés aux enfants. Les espaces et l'aménagement sont évolutifs tout au long de l'année comme les jeux, jouets ou encore le matériel mis à disposition. Le tout à l'initiative de l'équipe d'animation et dans l'échange avec les enfants.

Enfin l'objectif global est que les temps du soir appartiennent aux enfants. Un cadre est initialement choisi et mis en place par l'équipe. Puis à travers les échanges, les retours, l'enfant entre au centre de la réflexion, il a la possibilité d'être acteur, d'avancer à son rythme, toujours dans le respect de chacun.



- o Les mercredis récréatifs

Le mercredi l'équipe des Oisillons accueille les enfants pour des journées récréatives. Les enfants ont la possibilité de s'inscrire pour la journée ou pour la demi-journée en fonction des envies et/ou des besoins.

Si le maître mot des journées récréatives est « plaisir », le fil rouge est de proposer quelque chose de différent de ce que les enfants ont chez eux ou à l'école. Le rythme de la journée est également adapté au public et au moment.

Les thématiques, les lieux, les activités et les sorties sont choisis en fonction de 5 grands critères :

- o Le public (nombre et âge)
- o L'équipe encadrante
- o La météo
- o L'envie des enfants
- o Les projets et/ou actions de la structure



## IV. Cadre ludique

### LES CONTES ET LEGENDES ...





## V. Objectifs pédagogiques

- Objectifs pédagogiques groupe Maternelle (Maison de l'Enfance)

Permettre de créer un sentiment d'appartenance à un groupe

### Moyens mis en œuvre :

- Ritualiser les différents temps dans l'espace et dans le temps
- Proposer des activités permettant d'avoir des références communes (albums, comptines, chorégraphies, jeux, signes)
- Proposer un affichage permettant de créer le souvenir
- Créer du lien en cultivant la gratitude et la connaissance de l'autre
- Proposer des événements ponctuels

### Critères d'évaluation :

- ✚ Contribution de la connaissance de l'enfant au fonctionnement général
- ✚ Dénomination au sein du groupe
- ✚ Consultation du suivi
- ✚ Connaissance des autres
- ✚ Désir d'enrichir le groupe
- ✚ Participation aux événements

Enrichir les différents moments du temps du midi avec des apprentissages autonomes et informels

### Moyens mis en œuvre :

- Prendre le temps lors des trajets pour se familiariser avec les règles de sécurité routière et l'environnement
- Donner envie de gagner en autonomie lors de l'habillage / déshabillage
- Cultiver le savoir vivre à table et la connaissance des aliments
- Proposer un carnet de suivi des différents apprentissages
- Encourager les enfants à s'exprimer soit oralement soit grâce à la langue des signes
- Proposer aux enfants de se fixer des objectifs propres à chacun



### Critères d'évaluation :

- ✚ Développement d'une image positive grâce aux différents acquis
- ✚ Impact sur le quotidien de l'enfant
- ✚ Place et accompagnement de l'adulte en cas de besoin
- ✚ Implication dans l'utilisation des différents outils

Permettre à l'enfant d'avoir envie de restituer des histoires

### Moyens mis en œuvre :

- A travers des lectures offertes ou partagées, permettre à l'enfant d'écouter des histoires
- Mettre à disposition des ouvrages lors des temps d'attente
- Proposer des activités (activités manuelles, jeux, comptines, temps d'échange) permettant d'appivoiser les différents contes
- Mettre à disposition du matériel permettant la création de boîtes à histoires
- Créer un espace contenant l'affichage des histoires écoutées
- Sortir du scolaire, en ne demandant pas ce que l'enfant a compris
- Créer des conditions bienveillantes et sécurisantes pour que tous les enfants aient envie de prendre la parole
- Proposer des temps où ce sont les enfants qui racontent
- Proposer différentes manières de conter (histoires à raconter, kamishibai, marionnettes, ...)

### Critères d'évaluation :

- ✚ Développement d'une culture littéraire
- ✚ Implication des enfants dans les différents types d'activités
- ✚ Nombre d'enfants ayant envie de raconter des histoires
- ✚ Proposition des enfants (nouvel ouvrage, nouvelles activités)





Vie en collectivité :

Instaurer les notions de droit/devoir et du « donnant/donnant »

**Moyens mis en œuvre :**

- Définir des règles de vie et un fonctionnement où l'enfant sait ce qu'il doit et peut faire
- Lui offrir la possibilité de gagner en possibilités d'action, en échange de la réussite d'objectifs définis par les règles de vie (outil du « pass'conte »)
- Inclure le niveau sonore et les quantités mangées comme objectifs pour gagner des actions
- Laisser la possibilité à l'enfant de faire ou ne pas faire, de participer ou non (dans le cadre du respect de la vie en collectivité)
- Mettre le moins de limites possible dans les envies et propositions des enfants
- Présentation et affichages de la listes des droits et des devoirs :

 **LES 8 DROITS ET DEVOIRS DU PERI A MIDI**

	J'ai le droit de choisir ma place pour la durée du repas J'ai le devoir de garder une bonne position et une bonne attitude	
	J'ai le droit de manger à ma faim et de me resservir à volonté J'ai le devoir de goûter, et si je veux me resservir de tout vider	
	J'ai le droit de boire à ma soif sur l'ensemble de la pause méridienne J'ai le devoir de vider au minimum mon verre d'eau servi au début du repas	
	J'ai le droit de parler et discuter J'ai le devoir de parler tranquillement et d'écouter	
	J'ai le droit de me lever débarrasser ou chercher ce dont j'ai besoin J'ai le devoir de patienter pour le faire à tour de rôle et avec soin	
	J'ai le droit d'aller jouer une fois le repas terminé J'ai le devoir de nettoyer ma table et de tout débarrasser	
	J'ai le droit d'avoir accès aux livres et aux dessins libres J'ai le devoir de respecter les règles de vies pour profiter des autres activités	
	J'ai le droit d'être acteur de mon temps du midi, de m'assois, discuter et de jouer avec qui je souhaite J'ai le devoir d'être respectueux, fair-play et d'assumer mes choix.	

**Critères d'évaluation :**

-  Retours des enfants et de l'équipe
-  Qualité de vie et plaisir sur la pause méridienne
-  Nombre d'enfants / possibilités d'action (accès aux salles, actions, privilèges)
-  Quantité de droits enlevés lorsque le devoir n'est pas réalisé
-  Compréhension, capacité des enfants à expliquer les notions de droits et de devoirs

Jouer, expérimenter et partager à travers les jeux de cours



#### **Moyens mis en œuvre :**

- Tester le plus grand nombre de jeux et d'activités possible au cours de l'année
- Utiliser la grande salle comme cours de récréation
- Laisser à disposition des enfants des supports pour découvrir, tester (matériel, affiches, livres)
- Varier l'implication : jouer avec eux, accompagner et parfois laisser en autonomie
- Partager avec l'école (supports visuels, temps de jeux, démonstrations, ...)

#### **Critères d'évaluation :**

- ✚ Retours des enfants
- ✚ Nombres d'enfants présents chaque jour dans la grande salle
- ✚ Nombre de jeux et activités testés
- ✚ Nombre de jeux et activités rejoués dans la cour de l'école
- ✚ Nombre et type de sollicitations des enfants vers l'anim' (aide, explication, gestion de conflits...)

Développer son imaginaire et sa créativité à travers les contes

#### **Moyens mis en œuvre :**

- Mettre à disposition des livres
- Mettre à disposition de chaque enfant une pochette individuelle de rangement pour des dessins et expressions libres
- Faire découvrir des contes tout au long de l'année
- Au fil des périodes, construire et inventer des histoires
  - ❖ Période 1 (septembre octobre) : il était une fois
  - ❖ Période 2 (novembre décembre) : créer son univers
  - ❖ Période 3 (janvier février) : les personnages de l'histoire
  - ❖ Période 4 (mars avril) : intrigues et péripéties
  - ❖ Période 5 (mai juin juillet) : le final
- Répondre au maximum aux envies et besoins des enfants (matériel, reliure, support, ...)

#### **Critères d'évaluation :**

- ✚ Retours des enfants
- ✚ Intérêt et participation aux activités
- ✚ Nombre de créations, d'histoires
- ✚ Nombre de contes présentés



## Favoriser l'autonomie et l'épanouissement

### Moyens mis en œuvre :

- Mettre en place des règles de vie connues et acceptées par tous.
- Adapter le rythme aux besoins de chaque tranche d'âge.
- Mettre en place des outils évolutifs tout au long de l'année permettant aux enfants d'avoir des repères visuels.
- Responsabiliser les enfants sur leur temps de midi (choix des ateliers, métiers,...).
- Permettre à l'enfant d'évoluer grâce à des outils de progression.
- Mise en place et aménagement de l'espace

### Critères d'évaluation :

- ✚ Retour des enfants et de l'équipe.
- ✚ Participation/investissement dans la vie quotidienne.
- ✚ Connaissance du fonctionnement du temps de midi.
- ✚ Evolution des enfants avec les outils de progression.

A travers les livres : créer un décor et l'investir tout au long de l'année

### Moyens mis en œuvre :

- Encourager les enfants à s'approprier et utiliser les décorations afin de faire jouer leur imagination.
- Utiliser le thème, les affichages, et les activités afin de permettre aux enfants d'avoir des références communes.
- Profiter des moments à table pour favoriser les échanges (enfants/enfants et enfants/adultes).

### Critères d'évaluation :

- ✚ Retour des enfants.
- ✚ Investissement et intérêt des enfants dans le projet.
- ✚ Appropriation du décor par les enfants.
- ✚ Utilisation du thème comme lien pour créer des échanges.

*L'équipe des 'Oisillons'*  
Septembre 2024